

# Règlement des entrainements lors des programmes Jeunes Tireurs

Lorsque le stand de tir de Porsel est ouvert pour les entrainements des jeunes tireurs les tireurs actifs sont autorisés à venir s'entraîner aux conditions suivantes :

- Cela ne doit en aucun cas perturber le cours JT, ceux-ci ont la priorité sur les cibles.
- La présence d'un moniteur de tir est obligatoire, cela incombe aux personnes désirant s'entraîner de trouver un moniteur compétant.
- Les moniteurs JT finissent leur travail à la fin du cours jeunes tireurs. La fermeture du stand et les divers décomptes seront effectués par le moniteur de tir recruté.
- Le trousseau de clefs est rendu à son propriétaire directement après la fermeture du stand.
- Le tireur devra acheter sa munition à l'entraînement précédent, aucune vente de munition ne se fera lors des entrainements de Jeunes Tireurs.
- Les tirs anticipés ne sont pas autorisés et les passes ne pourront être comptabilisés dans aucun classement.
- Les tirs devront être terminés au plus tard à 20h15 les soirs de semaine, 11h45 les samedi matin et à 16h00 les samedis après-midi.
- Le bureau devra toujours être soit sous surveillance soit fermé à clef.

Si le comité constate des abus ou le non-respect d'une de ces règles il se réserve le droit de modifier le présent règlement ou carrément interdire cette possibilité d'entrainements.

Approuvé en comité le 10.04.2013

Le président : *J. Baudois*